



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 15.2.2016
C(2016) 926 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant les préparations du Programme de Travail de la Commission pour 2016 et la lettre d'intention du 9 septembre dernier s'y référant. Comme vous le savez, la Commission a adopté, le 27 octobre dernier, son Programme de Travail pour 2016 {COM (2015) 610 final}. Ce nouveau programme annuel poursuit l'approche du Programme de Travail pour 2015 visant à concentrer l'action de la Commission sur un nombre limité de dossiers prioritaires.

La Commission prend acte avec intérêt des positions formulées par l'Assemblée nationale et se réjouit du soutien à la Commission pour son intention de focaliser sur les grands chantiers qui répondent aux plus grands défis actuels de l'Europe tels que la crise migratoire, la restauration d'une croissance durable et la création d'emploi. Plusieurs des initiatives envisagées par la Commission – telles que la création d'un pilier des droits sociaux et le lancement d'une nouvelle stratégie pour les compétences en Europe, des mesures visant à améliorer la mobilité des travailleurs et à compléter le marché unique y compris une réponse concrète aux abus liés aux situations de détachement et aux pratiques déloyales, la nouvelle approche pour un avenir européen durable, les paquets pour une meilleure gestion des frontières et de la migration – répondent directement aux souhaits exprimés par l'Assemblée nationale.

Pour ce qui est de ce dernier domaine, notre politique de migration, la Commission poursuit son agenda européen lancé au mois de mai avec beaucoup de détermination et d'engagement. Dans ce contexte elle a présenté le 23 septembre un ensemble d'actions prioritaires à mener au cours des six prochains mois et un aperçu de l'état d'avancement de toutes les mesures législatives, opérationnelles et financières est régulièrement publié. La Commission a notamment présenté le 15 décembre dernier sa proposition de mise en place d'un corps européen de gardes-frontières et de garde-côtes, s'appuyant sur la combinaison des autorités nationales et d'une agence renforcée construite à partir de Frontex.

*Mme Danielle AUROI
Présidente de la Commission des affaires
européennes de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

*cc M. Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

La Commission est restée aussi très active concernant la lutte contre le changement climatique et elle se félicite du rôle primordial et essentiel que l'Union européenne a joué dans l'adoption, à Paris, du premier accord universel et juridiquement contraignant sur le climat. Cet accord représente une vraie réussite pour L'Europe qui a pu mettre en place une vaste coalition de pays développés et en développement et dont les ambitions se reflètent désormais à l'échelle mondiale. La Commission a coopéré étroitement avec la présidence française de la conférence de Paris afin de garantir le résultat positif. L'avis de l'Assemblée nationale met un accent particulier sur la question de la convergence économique et sociale; un objectif que la Commission partage pleinement. La divergence accrue entre les États membres et l'aggravation des inégalités entre les Européens mettent en péril les objectifs de l'Union économique et monétaire et la cohérence de notre Union européenne. C'est pourquoi la Commission réfléchit à la meilleure façon de développer, en coordination avec les États membres, un pilier européen des droits sociaux qui tient compte des réalités changeantes des sociétés européennes et du monde du travail et qui pourrait servir comme une boussole pour la convergence renouvelée au sein de la zone euro. Dans ce contexte, l'établissement des références communes au niveau communautaire pourrait contribuer positivement au processus de convergence sociale et économique.

La Commission prend très au sérieux le renforcement de la gouvernance économique dans tous ses aspects, y compris sa dimension démocratique. La Commission se félicite du soutien de l'Assemblée nationale à une plus grande transparence du semestre européen. Ceci représente un des piliers du train d'actions que la Commission a pris le 21 octobre en vue de mettre en place un "semestre européen rénové". Afin d'accroître la légitimité et l'appropriation de la procédure par les citoyens, le dialogue avec les partenaires sociaux et le Parlement européen sera renforcé. En outre, la Commission élaborera des modèles d'accord visant à améliorer l'efficacité de ses interactions avec les parlements nationaux en vue des débats parlementaires nationaux portant tant sur les recommandations adressées à l'État membre que sur la procédure budgétaire nationale annuelle.

Par ailleurs, la Commission reste vivement engagée à améliorer le climat d'investissement en Europe et à encourager davantage l'exploitation du potentiel d'investissement au niveau européen. Afin de rendre les projets plus visibles au niveau européen, un portail européen de projets d'investissement sera mis en place prochainement pour rassembler en toute transparence des projets viables. De même, afin d'apporter un soutien renforcé à la conception et à la préparation des projets dans l'ensemble de l'Union, une Plateforme européenne de conseil en investissement a déjà été mis en place en septembre dernier. En outre, le recensement des principaux obstacles à l'investissement au niveau national sera une priorité du semestre européen 2016.

L'avis de l'Assemblée nationale comprend également une série de propositions innovantes pour l'avenir, dont l'idée d'un salaire minimum européen. A ce propos il convient de rappeler que l'Union n'a pas de compétence pour établir un salaire minimum obligatoire. Un salaire minimum à un niveau approprié peut toutefois contribuer à la prévention de la pauvreté et constitue donc un élément important pour une rémunération décente et un travail de qualité.

Par conséquent, la Commission prend régulièrement position sur les développements salariaux dans l'Union, en particulier dans le contexte du semestre européen. Pour ce qui est de la mise en place d'un éventuel système européen d'allocations de chômage à l'avenir, la Commission a lancé en 2014 pour contribuer à la réflexion sur ce sujet une étude afin d'analyser la faisabilité et la valeur ajoutée d'un tel système. Ses conclusions sont attendues d'ici à la fin de 2016.

L'Assemblée nationale se prononce également en faveur de certaines pistes en vue de réformer nos institutions, y compris la création d'un parlement dédié à la zone euro. Dans son discours sur l'état de l'Union, prononcé ce 9 septembre dernier, le Président Juncker a clairement indiqué que "le Parlement européen doit rester le Parlement de la zone euro". Dans la même lignée, le Rapport des Cinq Présidents sur l'Achèvement de l'Union Economique et Monétaire¹ stipule qu'il conviendrait que le Parlement européen "s'organise pour jouer son rôle dans les matières spécifiquement liées à la zone euro".

Dans ce même discours le Président Juncker s'est prononcé en faveur de la mise en place future d'un Trésor de la zone euro, en s'appuyant sur le Mécanisme européen de stabilité, qui devrait assumer progressivement une fonction de stabilisation macroéconomique plus large afin de mieux faire face aux chocs qui ne peuvent pas être gérés uniquement au niveau national. Le travail sur ce sujet s'inscrit dans la feuille de route qui accompagne le Rapport des Cinq Présidents et notamment sa phase 2 ("achèvement de l'UE"). Pour préparer le passage de la phase 1 ("approfondissement par la pratique") à la phase 2 la Commission encouragera une large consultation et présentera, au printemps 2017, un livre blanc mesurant les progrès accomplis au cours de la phase 1 et décrivant les prochaines étapes nécessaires. Le livre blanc devrait déboucher à terme, à l'issue de nouvelles discussions, sur l'établissement d'un cadre législatif et institutionnel plus robuste pour l'UEM.

La Commission espère que ces éclaircissements pourront être utiles pour les réflexions menées au sein de l'Assemblée nationale et nous entendons poursuivre le dialogue politique sur nos initiatives actuelles et futures.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre très haute considération.



*Frans Timmermans
Premier vice-président*

¹ http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report_fr.pdf.